

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PONT-SAINT-PIERRE

SEANCE DU 14 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt-six, le neuf mars à vingt heures trente, le conseil municipal de Pont-Saint-Pierre, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme LAVIGNE COURTEUX Valérie, Maire.

Date de convocation : le 02 Mars 2026

Nombre de conseillers en exercice : 13

Nombre de conseillers présents : 8

Nombre de conseillers votants : 8

Etaient présents : Mrs LEVACHER Philippe, HEBERT Philippe, Adjoint ;
Mmes GALLIENNE Véronique, DUHO Christelle, Mrs DURIEZ, AMELOT Eric, POINTEL Christian.
Absents : Mmes PAEME Yveline, CAMPSERVEUX Anna, ROUSSETTE Stéphanie, SIZAIRE-LECLERCQ Sonia, Mr FARCY Patrick

Secrétaire de séance : Mr DURIEZ René

TARIFS DE LOCATION DES SALLES COMMUNALES

Mme le Maire rappelle au Conseil Municipal les tarifs appliqués lors de la location des salles communales.

En 2025, le Conseil Municipal avait décidé de maintenir les tarifs appliqués :

	Commune été	Commune hiver	Extérieur été	Extérieur hiver
Salle Calvo	430,00 €	480,00 €	950,00 €	1000,00 €
Salle du Square	115,00 €	145,00 €	255,00 €	285,00 €
Maison pour tous	220,00 €	250,00 €	325,00 €	355,00 €
Salle du club	170,00 €	200,00 €	380,00 €	410,00 €
Entreprises	590,00 €	640,00 €	695,00 €	745,00 €
Comité d'entreprise	360,00 €	410,00 €	420,00 €	470,00 €
Salle de formation	100,00 €	120,00 €	100,00 €	120,00 €

Location à la journée

	Commune été	Commune hiver	Extérieur été	Extérieur hiver
Salle Calvo	165,00 €	190,00 €	320,00 €	345,00 €
Salle du Square	75,00 €	90,00 €	150,00 €	165,00 €
Maison pour tous	80,00 €	95,00 €	155,00 €	170,00 €
Salle du club	105,00 €	120,00 €	205,00 €	220,00 €
Entreprises	590,00 €	640,00 €	695,00 €	745,00 €
Comité d'entreprise	80,00 €	95,00 €	155,00 €	180,00 €

Location de vaisselle, tables et chaises

	Commune	Extérieur
Location de vaisselle (le couvert)	1,00 €	2,00 €
Location de 5 tables et 30 chaises	Forfait de 50 €	

Salle communale (quelle que soit la salle)

Personnel Communal	1 fois par an gratuite
Conseillers Municipaux	1 fois par an gratuite
Associations	2 fois par an gratuites

Mme le Maire rappelle quelques principes :

Le tarif hiver est appliqué pour la période du 01/10 au 15/04.

La gratuité pour les associations de la commune et l'application du tarif de 100 € à la 3^e réservation,

Le maintien du tarif de 100 € pour les associations extérieures à la commune,

L'application d'un forfait supplémentaire de 50 € pour les manifestations organisées par une association dans une autre salle que la salle Calvo nécessitant la manutention de tables et de chaises par les agents des services techniques.

En cas d'état des lieux non conforme et de ménage non fait, une somme de 200 € sera facturée au locataire,

En cas de dégradations des locaux, l'assurance du locataire prendra en charge les dommages.

Mme Véronique Gallienne estime que les tarifs sont déjà élevés. Il serait souhaitable de ne pas les augmenter cette année.

Après discussion, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de maintenir les tarifs ci-dessus pour les locations des salles communales.

Envoyé en préfecture le 17/03/2026
Reçu en préfecture le 17/03/2026
Publié le 17/03/2026
ID : 027-212704704-20260309-87DELIB09032026-DE

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
Le Maire – Valérie LAVIGNE COURTEUX

87DELIB09032026



